Certes, Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, accepte le repentir du serviteur tant qu'il n'est pas à l'agonie de la mort.

'Abdallah ibn 'Umar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Certes, Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, accepte le repentir du serviteur tant qu'il n'est pas à l'agonie de la mort. »

[Bon] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Aḥmad]

Certes, Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, accepte le repentir du serviteur tant que son âme n'atteint pas sa gorge. Par contre, si elle l'atteint, il n'y a alors plus de repentir possible pour lui. C'est comme Allah, Exalté soit-Il, a dit : {(Mais le repentir n'est point destiné à ceux qui font de mauvaises actions jusqu'au moment où la mort se présente à l'un d'eux et il s'écrie alors : « Certes, je me repens maintenant ! »)} [Coran : 4 /18].

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/4315